

» cependant il appuie le mandat proposé.  
 » ——— La Convention mande à la barre l'é-  
 » vêque des Ardennes, pour rendre compte  
 » de sa conduite. ——— Audrein réclame con-  
 » tre ce décret, il prétend que c'est une fausse  
 » démarche : il demande, comme ecclé-  
 » siastique, à parler sur une matière que,  
 » dit-il, tout le monde n'entend pas. ———  
 » Taisez vous, lui dit Prieur, vous devriez,  
 » vous, être mandé à la barre de la raison.  
 » ——— Oui, dit un autre membre, car Au-  
 » drein a fait des provocations fanatiques.  
 » ——— Audrein se fâche; on le fait taire,  
 » & la Convention passe à l'ordre du jour. »

On ne doit pas être surpris que les évêques même constitutionnels, coupables de tant de prévarications & de criminelles complaisances, se soient enfin soulevés contre la nouvelle théorie du mariage. Cette respectable union, une fois fournie au caprice des loix & au jargon des avocats, étoit devenue en très-peu de tems (comme nous avons vu que cela devoit in-  
 » failliblement arriver \*) une espèce de co-  
 » médie & de farce, qui se jouoit dans les  
 bureaux d'un comité de luxure, dont les gaz-  
 zetiens même de Paris étoient scandalisés. L'un  
 d'eux en parle en ces termes. » C'est une chose  
 » inconcevable qu'on ait établi à la municipa-  
 » lité, dans la même salle, les bureaux des ma-  
 » riages & des divorces. Cela paroît aussi con-  
 » traire aux bonnes mœurs qu'à l'encourage-  
 » ment de la nouvelle loi sur le mode de  
 » constater l'état civil des citoyens. Une jeune  
 » personne arrive à ce bureau avec son pré-

\* Ci-def-  
 sus, pag.  
 334.